

## **BOURSES DE RECHERCHE DE 1<sup>er</sup> CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2024-2025**

### **Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2024, à l'automne 2024, ou à l'hiver 2025**

Document à l'intention des personnes candidates :

**Consulter l'unité pour connaître la date limite de présentation des candidatures.**

---

#### ***OBJECTIFS DU PROGRAMME***

Ce programme a pour but de soutenir l'intérêt des personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle universitaire pour la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG), et leur permettre de développer leur potentiel en vue d'une carrière en recherche dans ces domaines.

Également, les BRPC visent à encourager les personnes étudiantes à entreprendre des études supérieures dans ces domaines et à acquérir de l'expérience de travail de recherche en milieu universitaire.

Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

Le CRSNG a préparé des [vidéos informatives](#) qui servent de guide pour la préparation d'une demande de bourse. Nous vous invitons à les visionner au préalable.

#### ***PARTICIPATION DES PERSONNES ÉTUDIANTES AUTOCHTONES***

Le CRSNG invite chaque université à promouvoir activement le Programme de BRPC auprès des personnes étudiantes autochtones qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Les candidatures des personnes s'étant autodéclarées comme autochtones auprès de l'Université de Montréal seront prises en considération en sus du quota de l'établissement. Il est important de noter que les informations concernant le statut autodéclaré des personnes autochtones ne seront jamais communiquées aux comités de sélection.

#### ***PARTICIPATION DES PERSONNES ÉTUDIANTES NOIRES***

Le CRSNG invite chaque université à promouvoir activement le Programme de BRPC auprès des personnes étudiantes noires qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Les candidatures des personnes s'étant autodéclarées comme personnes noires sur le formulaire de candidature seront prises en considération en sus du quota de l'établissement. Il est important de noter que les informations concernant le statut autodéclaré des personnes noires ne seront jamais communiquées à l'unité d'attache (département, école ou faculté) de la personne candidate ou aux comités de sélection.

#### ***MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU STAGE***

La durée du stage doit être de **14 semaines consécutives** à temps plein à raison de 35 heures par semaine. Le stage peut se tenir aux trimestres d'été 2024, d'automne 2024 ou d'hiver 2025.

Pour l'été 2024, le stage débutera en mai (automne 2024 : septembre; hiver 2025 : janvier). Les dates de stages et l'horaire de travail seront convenus entre la directrice ou le directeur de recherche et la personne étudiante.

Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

Le montant de la bourse est de **6 000 \$** provenant du CRSNG, auquel s'ajoute un montant minimum de **1 500 \$** devant être versé par la directrice ou le directeur de stage, ou par l'unité.

### ***SUPPLÉMENT DE BOURSE OFFERT PAR LE FRQNT POUR LES RÉCIPENDAIRES D'UNE BRPC***

Les récipiendaires d'une BRPC du CRSNG peuvent faire une demande de supplément de bourse d'une valeur de 1 500\$ au FRQNT selon le trimestre du stage. Le numéro de référence demandé sur le formulaire du FRQ sera le numéro automatisé de la demande de bourse apparaissant sur le formulaire 202 partie I. Pour toutes informations additionnelles, consultez le lien suivant : [Supplément FRQNT pour récipiendaires d'une BRPC du CRSNG](#). Pour un stage à l'été, le formulaire concernant ce supplément sera disponible en ligne à la fin du mois de juin 2024, et la date limite pour déposer une demande sera le 30 août 2024. Pour les autres trimestres de stage, M. Michel Garceau du FRQNT [michel.garceau@frq.gouv.qc.ca](mailto:michel.garceau@frq.gouv.qc.ca) vous informera des disponibilités des formulaires.

Veuillez noter qu'aucun supplément n'est offert par le FRQ aux personnes récipiendaires d'une BRPC octroyée par le CRSH ou les IRSC.

### ***ADMISSIBILITÉ DE LA PERSONNE ÉTUDIANTE***

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Pour avoir droit à la bourse, vous devrez avoir complété un minimum de 2 trimestres à temps plein dans votre programme de baccalauréat avant la date de début du stage.

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle inscrites à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle simultanément inscrites à un programme d'études supérieures ne sont pas admissibles à cette bourse.

#### ***Points importants spécifiques à la soumission de la candidature à l'UdeM***

- La personne titulaire d'une BRPC doit être inscrite à un programme d'études de niveau universitaire:
  - 1- lors du trimestre durant lequel le stage se déroule;  
**ou**
  - 2- lors des trimestres précédant et suivant le trimestre durant lequel le stage se déroule.
- La personne candidate ayant reçu un avis de recommandation pour une bourse BRPC de la part des ESP aura une semaine suivant la réception de cet avis pour démontrer qu'elle respecte l'une des deux conditions d'octroi mentionnées ci-dessus. Dans l'éventualité contraire, l'offre de bourse lui sera retirée, et la bourse sera proposée à une autre personne candidate de la même unité (si l'unité possède un quota) ou d'une autre unité (s'il s'agit d'une unité sans quota).

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE STAGE**

- Les professeures ou les professeurs de rang adjoint et titulaire réguliers sont admissibles, incluant les professeures et les professeurs sous octroi, de même que les professeures ou professeurs associés (sous certaines conditions).
- La professeure ou le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- La professeure ou le professeur s'assure que [le projet proposé porte clairement sur les sciences naturelles du génie \(SNG\)](#).
- La directrice ou le directeur de recherche doit fournir un montant supplémentaire minimum de (25 %) ou 1 500 \$ s'ajoutant aux 6 000 \$ fournis par le CRSNG. Dans certains cas, l'unité peut aussi fournir cet apport. Il est à noter que le montant supplémentaire peut être supérieur à 25% ou 1 500\$.
- Il n'est pas nécessaire que la directrice ou le directeur de recherche ait une subvention active du CRSNG pour diriger des stagiaires.

## **SOUSSION DE LA CANDIDATURE**

Attention : La personne étudiante doit présenter une demande auprès de l'université et unité académique où elle désire détenir la BRPC.

### **1. Trouver une directrice ou un directeur de recherche**

- Communiquez avec une professeure ou un professeur pour lui faire part de votre intérêt à faire un stage sous sa supervision;

### **2. Compléter et soumettre sa demande de bourse**

- La personne étudiante doit s'inscrire au *Système en ligne* du CRSNG ou ouvrir une session en [cliquant ici](#).

**Important :** Les personnes étudiantes qui ont présenté une demande l'année dernière ne peuvent pas créer un nouveau formulaire. Elles doivent mettre à jour le formulaire de l'an dernier et suivre les directives de soumission décrites dans ce document.

## Important

- a) Remplissez la partie I du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre demande.
- b) Le relevé de notes de votre programme de baccalauréat en cours est requis et doit être fourni dans une **version non protégée afin d'assembler le dossier de candidature dans 1 seul dossier PDF**. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée.

Pour l'Université de Montréal :

- ⇒ Le relevé de notes **doit être officiel**. Il doit donc comporter le sceau et la signature du registraire et comprendre l'échelle de notation qui se trouve au verso.
- ⇒ Le relevé de notes doit montrer une inscription aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024.
- ⇒ À l'Université de Montréal, vous devez vous procurer le relevé de notes officiel auprès du [Bureau du registraire](#). En vous rendant sur place, vous l'obtiendrez séance tenante. Vous pouvez aussi le commander en ligne, mais il faudrait prévoir les délais de traitement de la demande et les délais postaux.

**Attention** : Si vous faites une demande en ligne, vous recevrez un relevé de notes PDF par courriel. Cette version n'étant pas officielle, elle n'est pas acceptée.

Pour les études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal :

- ⇒ Le relevé de notes officiel avec sceau du registraire est requis. Le relevé de notes doit montrer une inscription aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024.
- c) Les documents aux points *a)* et *b)* doivent être assemblés en un seul dossier PDF à téléverser sur le site du CRSNG (orientation portrait sans la protection des documents officiels).
  - d) « Vérifiez » et « Soumettez » votre demande afin que votre directrice ou directeur de stage puisse à son tour effectuer la même démarche.
  - e) Envoyez le **numéro de référence** qui vous est fourni automatiquement par le *Système en ligne* à votre directrice ou directeur de stage afin que ce(tte) dernier(ère) puisse compléter sa partie II du formulaire 202.
    - ⇒ Lui mentionner qu'il/elle est le/la dernier(ère) à devoir « soumettre » après avoir « vérifié » dans le système du CRSNG pour que votre dossier puisse être pris en considération par les ESP. Le dossier doit être complet de votre côté AVANT la soumission de la directrice ou du directeur de stage.
    - ⇒ La date de début du stage indiquée par votre directrice ou directeur de stage dans le formulaire 202 partie II, doit représenter la date réelle de votre stage.
  - f) Ajoutez à votre document la liste de validation des documents complétée par vous au début de votre dossier de candidature.

### 3. Transmettre le dossier de candidature à son unité

Téléchargez votre dossier de candidature complet à partir du système en ligne du CRSNG en un seul document PDF et remettez-le à la personne qui a été désignée pour recevoir les candidatures dans [l'unité académique](#) de votre directrice ou directeur de stage, et dans lequel vous souhaitez effectuer votre stage (département, école ou faculté) **au plus tard à la date limite fixée par l'unité.**

**Attention : Un dossier complet et conforme comprend :**

- a) [La liste de validation des documents](#)
- b) Formulaire 202, partie I (partie de la candidate ou du candidat);
- c) Formulaire 202, partie II (partie de la directrice ou du directeur de stage);
- d) Le relevé de notes officiels incluant l'inscription au baccalauréat aux trimestres d'automne 2023 et d'hiver 2024. L'échelle de notation qui se trouve au verso de votre relevé de notes ne doit être fournie qu'une seule fois;
- e) Une traduction officielle si votre relevé de notes n'est pas en français ou en anglais;
- f) Veuillez joindre à votre dossier destiné à votre unité des documents supplémentaires **qui ne doivent pas être téléversés dans le système en ligne du CRSNG :**
  1. Un court CV (maximum 1 page);
  2. Une lettre de motivation rédigée par la personne candidate (d'un maximum de 250 mots). Cette lettre doit décrire votre intérêt et vos objectifs en matière de recherche (cheminement, expérience en recherche, stages antérieurs, etc.).

***DIRECTIVES POUR LES DIRECTRICES OU DIRECTEURS DE RECHERCHE***

1. Créez une nouvelle session ou ouvrez une session existante sur le [Système en ligne du CRSNG](#) à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur que vous employez dans le cadre de votre demande de subvention, s'il y a lieu. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devrez communiquer avec le **Service de dépannage du CRSNG**.
2. Indiquez le numéro de référence que la personne étudiante vous aura fourni (formulaire 202, partie I de la candidate ou du candidat).
3. Remplissez la partie II du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
4. Vous devrez inscrire votre numéro de fonds du CRSNG dans le formulaire 202 si vous souhaitez rémunérer la personne étudiante à partir de ce fonds.
5. Si vous souhaitez rémunérer la personne étudiante à partir d'un fonds d'une autre provenance que le CRSNG, vous devrez inscrire une série de 6 zéros (000000) dans la case « Numéro de subvention ».
6. Vous devrez inscrire dans la case « Département » le lieu d'affiliation où se déroulera le stage, soit l'unité à laquelle vous (la directrice ou le directeur de recherche) êtes affilié(e), et non celui de la personne candidate (qui pourrait provenir d'un autre département ou université). Vous devrez aussi mentionner si vous êtes affilié à une institution ou un centre.

***PRÉSÉLECTION PAR L'UNITÉ ACADÉMIQUE (DÉPARTEMENT, ÉCOLE, FACULTÉ)***

L'unité procède à une présélection des candidatures reçues et les recommande aux Études supérieures et postdoctorales (ESP) au plus tard le **5 mars 2024, 17h**.

***SÉLECTION PAR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)***

Un comité institutionnel piloté par les ESP évalue les candidatures recommandées par les unités et transmet à l'organisme la liste finale des dossiers retenus par l'Université de Montréal, en fonction d'un quota de **76** bourses au total.

Les ESP avisent les personnes candidates, les directrices et directeurs de stage, les départements, unités, écoles par courriel du résultat de la sélection finale, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme, au plus tard **dans la semaine du 8 avril 2024**. Pour les personnes dont la candidature aura été retenue, une preuve de paiement de la directrice ou du directeur de recherche sera demandée aux unités au plus tard une semaine après la réception de l'avis de recommandation. Les candidatures pourraient être rejetées si les documents ne sont pas fournis dans les délais prescrits. L'unité devra s'assurer que les

inscriptions des personnes étudiantes retenues sont visibles dans Synchro Académique pour les trimestres requis.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les dossiers de candidature sont évalués selon les [critères d'évaluation](#) suivants :

- Dossier de la personne étudiante – 50%;
- Aptitudes en recherche de la personne étudiante – 30%;
- Qualité attendue de la formation ou du mentorat qui sera offert – 20%.

Le CRSNG est signataire de [la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#). Pour témoigner de son appui à l'excellence de la recherche au Canada et intégrer les principes de la DORA à ses activités, le CRSNG a élaboré les [Lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche, à la formation et au mentorat](#).

### **ANNONCE DU RÉSULTAT FINAL DU CRSNG**

Les personnes boursières recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse du CRSNG à la mi-juillet.

### **ÉQUITÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION**

Le CRSNG prend des mesures concrètes en regard du constat selon lequel l'équité, la diversité et l'inclusion renforcent les milieux scientifiques et du génie ainsi que la qualité, les retombées et la pertinence sociale des travaux de recherche et en a fait une priorité clé de son plan stratégique.

### **INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger  
Bureau des bourses, Agente de liaison  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
514 343-6111, poste 1546  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)